

CADASTRE

REMANIEMENT DU CADASTRE

AVIS

AUX PROPRIÉTAIRES FONCIERS

MM. les propriétaires fonciers possédant des immeubles sur le territoire des communes de Brouilla
sont informés que le remaniement partiel du cadastre y sera entrepris à partir de Mai 2026

Ils sont instamment invités :

- à fournir au géomètre chargé des travaux toutes indications propres à faciliter l'identification et la délimitation de leurs immeubles , à lui communiquer les plans qu'ils possèdent et à dégager les bornes;
- à l'accompagner sur le terrain lors des opérations de reconnaissance ou de délimitation des propriétés dont le déroulement leur sera indiqué par convocations individuelles.

Le Maire,